

Service animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
SR

09

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Il est proposé d'attribuer, aux associations socio-éducatives, les subventions suivantes pour un montant total de 219 998 €.

Les subventions sont consenties d'une part au titre du conventionnement entre la Ville de Metz et certaines structures de jeunesse et d'autre part sous la forme d'une participation financière à l'achat de matériel, à l'organisation de fêtes et de manifestations.

1) CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES:

En complément des subventions accordées au titre du conventionnement au Conseil Municipal du mois d'avril, la Ville propose la signature de conventions avec 5 associations socio-éducatives.

Quatre associations seront concernées par un conventionnement de type «projet d'animation». Il s'agit tout d'abord du Centre Social et Culturel de Metz-Centre situé 71, rue Mazelle et de l'Association des Jeunes de Borny sise 7, rue du Languedoc pour lesquels les subventions proposées sont destinées à participer aux dépenses liées à la mise en place de projets favorisant l'animation sur leur secteur respectif. La Fédération Culture et Liberté (1,rue du Coëtlosquet) et l'association DADA (19 en Jurue), proposent quant à elles, un projet favorisant le développement de l'animation en direction du jeune public sur l'ensemble du territoire messin.

Enfin, l'Inter association de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz-Magny située 44, rue des Prêles propose la mise en place d'un accueil associatif de quartier. Il est donc proposé de participer aux dépenses liées à la mise en oeuvre de ce projet selon la modalité d'un conventionnement de type «accueil associatif de quartier».

Les subventions attribuées s'élèvent à un montant de 210 341 €. Compte tenu des comptes accordés par délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2010, soit 111 479 € au total, le solde restant à verser s'élève à 98 862 €.

2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :

La Maison de la Culture et des Loisirs de Metz (36, rue Saint Marcel), la Cogestion Jeunesse Famille (1, rue du Coëtlosquet), l'Interassociation des Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois (86, rue de Mercy) et l'Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse (1, Allée de Metz Plage) sollicitent respectivement 1 063 €, 1 950 €,

2 878 € et 1 266 € pour remplacer du matériel nécessaire à la mise en place de leurs activités.

Ces projets sont co-financés par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général à l'exception de celui proposé par l'Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse inéligible au regard de la nature des activités mises en place.

3) FINANCEMENT DE FETES ET MANIFESTATIONS :

A l'occasion de l'année croisée France-Russie, la MJC de Metz-Sud (87, rue du XXème Corps Américain) organise différentes manifestations pour permettre au public messin de découvrir la Culture russe (Nouvel an russe, concerts, organisation en juillet 2010 d'un voyage pour les élèves du cours de russe à Dobrianka dans le cadre d'un jumelage avec une MJC locale, accueil d'un groupe folklorique d'enfants de la MJC de Dobrianka du 20 août au 1er septembre 2010, etc.). Le coût total du projet est de 15 600 €, l'association prévoit 2 500 € de recettes sur les diverses manifestations organisées et 10 600 € de participation des adhérents pour financer le voyage en Russie. Il est proposé d'accorder 2 000 € à l'association pour ces différentes manifestations et pour recevoir le groupe de russe en août prochain.

Le 13 juin 2010, l'Association Oui, Vivre en Outre-Seille (4, rue de la Baue) organise une fête de quartier et souhaite profiter de cette occasion pour proposer des actions d'animation à l'intention des habitants d'Outre-Seille (invitation d'artistes, musiciens, chanteurs, magiciens, etc.). Concernant ce projet (coût total de 720 €), l'association prévoit 220 € de recettes et sollicite une aide financière de 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 219 998 €.

1) CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES:

AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ANIMATION

Dont déjà versé

- Centre Social et Culturel de Metz-Centre 71, rue Mazelle 57000 METZ	71 617 €	35 807 €
- Fédération Culture et Liberté 1, rue du Coëtlosquet 57000 METZ	45 000 €	23 460 €
- Association des Jeunes de Borny 7, rue du Languedoc 57070 METZ	15 200 €	7 600 €
- Association DADA 19, en Jurue 57000 METZ	16 520 €	13 610 €

AU TITRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL ASSOCIATIF DE QUARTIER

Dont déjà versé

- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz-Magny 44, rue des Prêles 57000 METZ	62 004 €	31 002 €
---	----------	----------

2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :

- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz 36, rue Saint Marcel 57000 METZ	1 063 €
- Cogestion Jeunesse Famille (CO J FA) 1, rue du Coëtlosquet 57000 METZ	1 950 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois 86, rue de Mercy 57070 METZ	2 878 €

- Association de Gestion et de Développement 1 266 €
de l'Auberge de Jeunesse
1, Allée de Metz Plage 57000 METZ

3) FINANCEMENT DE FETES ET MANIFESTATIONS :

- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud 2 000 €
87, rue du XXème Corps Américain 57000 METZ

- Association Oui, Vivre en Outre-Seille 500 €
4, rue de la Baue 57000 METZ

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI